

**Anfh**

Association nationale  
pour la formation permanente  
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

# Rapport d'activité 2018 Martinique

# Édito



2008-2018, dix ans après sa création, la Délégation Régionale Martinique s'inscrit à la fois dans la continuité et dans la nouveauté.

Les relations privilégiées entretenues avec les agents et les échanges fructueux développés avec les établissements prospèrent et se renouvellent pour s'adapter à l'évolution de l'environnement hospitalier.

En effet, les agents vont s'emparer du nouveau dispositif « Compte Personnel de Formation – CPF » qui, en concertation avec l'établissement, leur permettra de mobiliser les heures acquises sur des formations individuelles. Par ailleurs, l'ANFH fait évoluer son organisation et ses instances afin d'harmoniser son développement avec les « nouvelles régions ».

Toutefois, l'effort de la Délégation Régionale reste constant sur des dispositifs récurrents, tels que ceux en lien avec les publics fragilisés, la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC), ou encore la Qualité de Vie au Travail (QVT).

**Alex BIRON**, Président Régional

**Ghislaine JOACHIM-ARNAUD**, Vice-présidente

## Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

# Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

12 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Martinique emploient en 2018, 7 647 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 7 établissements confient leur contribution à l'ANFH Martinique. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

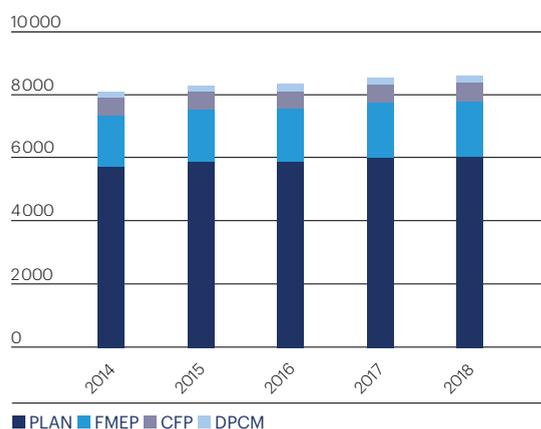
## L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations\* s'élève à 8592 K€ contre 8532 K€ en 2017, soit une augmentation de 0,7%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).  
\*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat

12

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

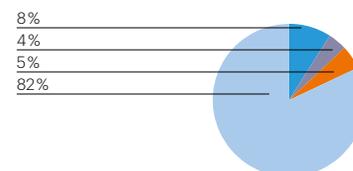
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

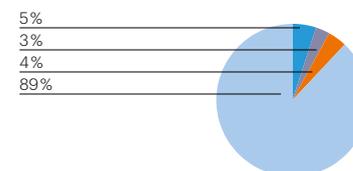
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



La délégation enregistre 6 027 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 82% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



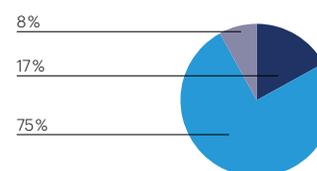
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 240 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 1744 K€ et 581 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 87% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



75% des établissements appartiennent au secteur Sanitaire

La délégation compte 12 établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 75% des établissements adhérents et 97% des effectifs couverts.

8592 K€

collectés par l'ANFH Martinique

6027 K€

2,1% – Plan de formation

1744 K€

0,6% – Études promotionnelles

581 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

240 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

# Accompagner et construire

## 2,1% – Plan de formation

L'ANFH Martinique propose un plan régional composé d'une large offre de formations à destination de ses adhérents. En 2018, 69 actions ont été déclinées en 41 groupes ayant permis de former 563 professionnels

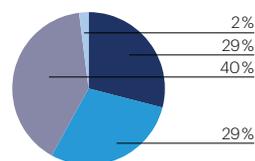
### L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

### Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

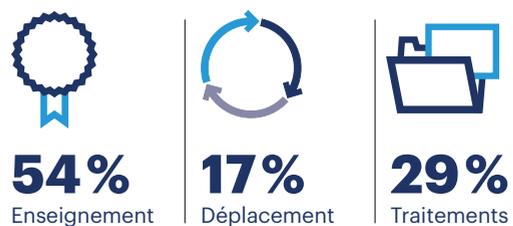
**40%** des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 40% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 42% en 2017.

### Répartition des charges par nature de dépenses



### Répartition des départs, heures, charges et ARF\* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	5	798	48	0,7%	0
TYPE 2A	193	2774	145	2,3%	7
TYPE 2B	142	5 621	157	2,4%	4
TYPE 2C	4993	134 881	3 467	53,9%	199
TYPE 3	67	5 074	77	1,2%	58
TYPE 4	146	120 554	2 445	38,1%	2 952
TYPE 5	12	2 968	87	1,4%	78
TYPE 8					
<b>TOTAL</b>	<b>5 558</b>	<b>272 670</b>	<b>6 426</b>	<b>100%</b>	<b>3 297</b>

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 54% et 38% du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

**5 558**

départs en formation en 2018

**39,1%**

des agents de la région Martinique ont accédé à la formation en 2018

# Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

## En Martinique

L'ANFH Martinique reconduit, depuis des années, sa pratique qui permet aux membres des instances de faire des choix éclairés pour l'attribution des financements des Études promotionnelles. Cette pratique s'appuie sur une notation de chaque dossier d'Études promotionnelles. Cette notation vise à rationaliser les données du dossier suivant une grille régionale commune.

Plusieurs critères permettent d'attribuer au final une note à chaque dossier en vue de son financement: taille et priorité de l'établissement, la catégorie de l'agent, le contexte particulier de l'établissement (déménagement, pyramide des âges...) ou celui de l'agent (VAE, changement de filière...).

En parallèle, la cartographie régionale des métiers et des compétences, nous permet de peaufiner la réflexion sur les métiers en tension, ou qui seront en tension, pour faire face au vieillissement global de la population Martiniquaise, et par voie de conséquence, également des équipes, soignantes et non-soignantes, de la Fonction publique hospitalière.

## Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	94	100	-6,0%
DEAS	35	35	0,0%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	18	13	38,5%
DE IBODE	9	13	-30,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	7	5	40,0%
DE PUERICULTRICE	5	4	25,0%
DEASS	4	2	100,0%
DE PSYCHOMOTRICIEN	3	2	50,0%
DE MASSEUR KINE	2	1	100,0%
BPJEPS	1	3	-66,7%
CAFERUIS	1	1	0,0%
DEAES	1	2	-50,0%
AUTRES	0	8	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>189</b>	<b>-4,8%</b>

En 2018, la délégation compte 180 Études promotionnelles en cours de financement contre 189 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé. Il représente toujours plus de la moitié de l'ensemble des Études promotionnelles,

malgré une baisse par rapport à 2017. Parmi les autres diplômes, on observe une progression du diplôme de cadre de santé, avec 18 dossiers en cours de financement, contre 13 en 2017.

## Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	179	62
SUR LE 0,2%	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>63</b>

Sur 180 Études promotionnelles en cours de financement, 63 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 180

Études promotionnelles  
en cours dont

# 63

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

## Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

**65,4%**

de dossiers acceptés (hors BC)

**32**

CFP\* (dossiers classiques)

**28**

VAE\*

**1**

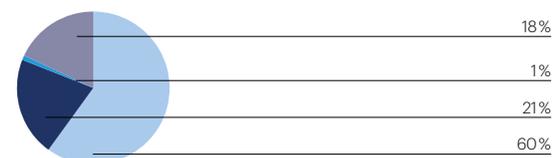
Étude promotionnelle\*

**91**

Bilans de compétences\*

\*Nombre de dossiers en cours

## Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



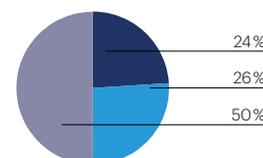
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 32 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 21% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

## Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

**50%**

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (50%), suivis des agents de catégorie B (26%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

## DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

**+200**

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

**88%**

concernant les médecins

**11%**

concernant les pharmaciens

**1%**

concernant les chirurgiens-dentistes

# Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Martinique



## L'animation régionale de l'ANFH Martinique vient souvent en regard du Plan d'action régional que nous déployons!

Ainsi, l'animation régionale de la Martinique complète les Actions de formation régionales les plus structurantes, et contribue ainsi à renforcer des chantiers du projet stratégique.

Notre journée d'information régionale sur la thématique « les métiers de la coordination » a fait écho au Diplôme Universitaire mis en œuvre : DU coordinateur de parcours de santé.

Le dispositif API – Ateliers professionnels individualisés – accompagne les agents dans leur projet personnel, qu'il s'agisse d'obtenir un diplôme, développer ses compétences, passer une VAE, ou tout autre projet nécessitant des remises à niveau et/ou des remédiations cognitives.



Le budget Animation de l'ANFH Martinique soutient également des actions en faveur de la Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC). Bien que moins développées que pour la cartographie 2016, les actions dans ce champ perdurent pour faire le lien avec la prochaine cartographie prévue en 2020.

L'ANFH Martinique poursuit tout au long de l'année ses réunions d'information sous des formes diverses et variées, les plus adaptées aux situations des établissements et besoins des agents : réunions collectives d'information, permanences, informations ciblées par thématique... de manière à promouvoir la formation professionnelle continue comme levier d'enrichissement personnel et d'évolution professionnelle.

## Des outils au service des professionnels

[ANFH.fr/Martinique](http://ANFH.fr/Martinique)

Le site internet de l'ANFH Martinique permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Martinique.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

# Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Martinique

Dans sa volonté constante de parfaire son projet stratégique l'ANFH s'est associée à plusieurs partenariats pour contribuer à l'amélioration de la qualité et l'efficacité de formation pour les agents.

## 1 – Convention avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le CHU de Martinique (CHUM)

La convention vise à accompagner le CHUM au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) pour le financement d'actions de formation individuelles ou collectives conduites par le CHUM. La gestion de cette subvention est confiée à l'ANFH par l'ARS de Martinique.

## 2 – Plate-forme interministérielle

La convention interfonctions publiques pour la mise en œuvre de la «plateforme interministérielle» a pour objet de:

- proposer et organiser des formations sur des thématiques communes aux agents publics en Martinique;
- mutualiser l'offre de formation sur ces thématiques, permettant d'apporter une réponse à des besoins non satisfaits actuellement du fait de leur dissémination, d'enrichir l'offre de formation, et se rapprocher géographiquement des besoins collectifs;
- échanger, partager et s'enrichir mutuellement des bonnes pratiques respectives en matière de formation.

La convention «Plateforme interministérielle» visant à mutualiser certaines actions et moyens en lien avec la formation autour des trois fonctions publiques, a été reconduite en décembre 2017.

## 3 – La GPMC avec l'Agence régionale de santé

Conformément à leurs missions respectives, l'ARS et l'ANFH enrichissent leurs réflexions de la première cartographie régionale des métiers de la Fonction publique hospitalière déjà réalisée en Martinique dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences. Les actions d'accompagnement à la GPMC se renouvellent pour l'ensemble des établissements. L'ARS et l'ANFH poursuivent la réflexion dans l'optique de réaliser à court terme une seconde cartographie des métiers de la Fonction publique hospitalière en Martinique.

## 4 – 2008-2018, la Délégation Martinique fête ses 10 ans!

Depuis 10 ans, chaque année a été ponctuée d'événements significatifs qui ont permis à la délégation de se construire et de solidifier les liens avec les établissements et les agents de la Fonction publique hospitalière.



Depuis 10 ans l'ANFH Martinique accompagne les agents de la Fonction publique hospitalière. À l'occasion de son dixième anniversaire l'ANFH Martinique a souhaité mettre en lumière certains parcours d'agents. Grâce aux différents dispositifs de l'ANFH, les agents ont progressé dans leurs carrières. Nous vous invitons donc à regarder 8 portraits d'agents sur ANFH.FR.

<http://www.anfh.fr/martinique/actualites-et-agenda-regional/portraits-d-agents>

## Le regard des Présidents...

Les Présidents qui ont piloté la délégation ANFH Martinique pendant ces 10 ans ont profité de cette occasion pour partager également leurs expériences dans une vidéo...

<http://www.anfh.fr/martinique/actualites-et-agenda-regional/2008-2018-dix-ans-le-film>

# Chiffres clés 2018

## Martinique



12

Établissements adhérents à l'ANFH Martinique



39,1%

Taux d'accès à la formation

### ADHÉRENTS

**100%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents de la FPH de la région

7 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

<b>5 558</b>	Départs en formation au titre du plan de formation
<b>32</b>	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
<b>28</b>	Dossiers VAE en cours de financement *
<b>91</b>	Bilans de compétences financés*
<b>180</b>	Études promotionnelles financées**

\* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

### DONNÉES FINANCIÈRES

**8 592 K€**  
collectés en 2018

### RÉPARTITION

<b>6 027 K€</b>	2,1% plan de formation
<b>1 744 K€</b>	0,6% FMEP
<b>581 K€</b>	0,2% CFP/VAE/BC
<b>240 K€</b>	0,5% ou 0,75% DPC médical